

Participants :

Rozenn BERNARD
Annie LECHAT

Directrice Territoriale Déléguée - PE
Assistante Administrative DT

Claude GUYON
Luc BERROCHE
Bernard METZLER
Karine LE FURAUT
Bruno EVEN
Antoine YON
Benoit CONNAN

CFTC
Comité de Chômeurs CGT
Solidarité Nouvelle face au Chômage
SEB 35
SEB 35
Tandem un parrain pour l'emploi
Tandem un parrain pour l'emploi

1° – ZOOM TERRITORIAL

Présentation du document statistique et des principaux points à relever :

Mme BERNARD : on note une augmentation des offres recueillies par Pôle Emploi

SNC : est-ce dû au réseau des partenaires (Ouest-France...) ?

Mme BERNARD : non il s'agit exclusivement des offres de Pôle Emploi.

Le taux de chômage en Ille et vilaine est à – 2 % par rapport à la moyenne France entière ;

Les populations les plus touchées par ce chômage sont les femmes et les seniors que ce soit en catégorie A ou toutes catégories confondues.

Concernant le marché de l'emploi, l'intérim progresse de 5 % sur un an.

CFTC : oui mais il ya de moins en moins de CDI et dans les emplois « durables » on intègre les CDD de plus de 6 mois

Comité de Chômeurs CGT : Monsieur BERROCHE fait une déclaration au nom du syndicat CGT sur le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi dans un contexte d'accroissement du chômage.

2. Indemnisation et reprise d'activité

Présentation du document ([doc interne](#))

Pour une diffusion externe cf. la notice en annexe du compte rendu

TANDEM : le choix d'option est-il implicite à chaque fois que l'on recharge un droit ?

Mme BERNARD : pour les DE qui demandent la dématérialisation, ceux-ci doivent consulter leur espace personnel où les courriers leur sont adressés.

CFTC : lorsque des nouvelles règles sont édictées, le choix devrait être proposé de manière systématique au demandeur de garder ou d'abandonner la dématérialisation.

Mme BERNARD : lorsqu'un DE n'a pas de matériel informatique, Il peut accéder à son espace personnel depuis les PAE ou les accueils Pôle Emploi, pour procéder aux changements souhaités.

3. Contrôle de la Recherche d'emploi

Mme BERNARD : lors de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du travail, un processus d'information/consultation des Instances représentatives du personnel (IRP) est obligatoire. Cette présentation a été faite au niveau national mais pas encore déclinée au plan régional.

Ce point ne peut donc pas être abordé ce jour.

La mise en œuvre est prévue vers octobre-novembre

Comité de Chômeurs CGT : dans le palmarès de la fraude, Pôle Emploi n'est que peu concerné.

Mme BERNARD : fraude et contrôle de la recherche d'emploi sont deux notions différentes à ne pas confondre.

4. Questions diverses

SNC : est-il possible de mettre au panneau d'affichage, un flyer d'invitation A commémorer les 30 ans de l'association par le biais d'une pièce de théâtre.

Mme BERNARD : la question sera posée à la Direction Régionale.

TANDEM : Monsieur YON communique les problèmes récurrents rencontrés par les DE :

- perte des dossiers ou documents
- changements de conseillers référents
- manque d' »humain » lors des réclamations de trop-perçus par des conseillers pas toujours capables de donner une explication claire.

Mme BERNARD rappelle la procédure des trop perçus et précise que dans le cas d'un indu important, un RV est donné au DE.

Lorsque qu'un échéancier est établi, il y a possibilité de le modifier en cas de changement de situation du Demandeur d'Emploi.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Prochain comité de liaison : date à fixer